

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 23-214-1914 13/08/1914

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 août 1914

Numéro JO  
n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro  
31 août 1914

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – En raison de la rupture des relations diplomatiques entre la République Française et la Monarchie Austro-Hongroise, l'exéquatur qui avait été accordé aux Consuls généraux, consuls, vice-consulset agents consulaires austro-hongrois sur le territoire de la République, de l'Algérie, des Colonies et possessions françaises est retiré. Art. 2

- Le ministre des Affaires Étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

**R. POINCARE.** Par le Président de la République : **Le Ministre des Affaires Etrangères, Gaston DOUMERGUE.**